

L'an deux mil vingt-deux, le **CINQ JUILLET**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Béatrice **LAMBERT**, Laura **ROZE**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Étaient absents excusés : Valérie **ROCHFORT** qui donne procuration à Sylvie **GARDANS**, Dominique **TRAON** qui donne procuration à Christian **GAUTIER**.

Était absente : Christine **GEORGES**.

Secrétaire de séance : Yannick **FOLGOAS**.

---

#### **D/22/07/001 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Yannick FOLGOAS en qualité de secrétaire de séance.

#### **D/22/07/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 et du 30 mai 2022**

Le procès-verbal des réunions du Conseil Municipal du 17 et du 30 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **D/22/07/003 – Remplacement de l'aire de jeux dans la coulée verte – Choix du fournisseur**

Gwennaël DANION, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une consultation a été effectuée en vue d'installer une nouvelle aire de jeux dans la coulée verte en remplacement de l'existante qui date du début des années 2000.

Deux entreprises ont répondu, à savoir :

KOMPAN :	27 282,48 € TTC
SDU :	29 940,04 € TTC

Il s'avère que l'entreprise KOMPAN n'a pas chiffré trois points, ce qui explique la différence avec SDU.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retenir l'entreprise SDU pour un montant de 29 940,04 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **D/22/07/004 – Finances - Subvention 2022 au CLIC NOROIT**

Gwennaël DANION, adjoint aux finances, précise à l'assemblée que même si cette subvention a été inscrite au budget primitif 2022, le Centre des Finances Publiques demande qu'une délibération soit prise afin de pouvoir verser la subvention dont le montant s'élève à 964 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, réitère son accord pour l'attribution d'une participation, pour l'année 2022, d'un montant de 964 € au CLIC NOROIT.

#### **D/22/07/005 – Finances - Versement à l'OCCE de la participation pour l'arbre de Noël du groupe scolaire « Arc en Ciel »**

Gwennaël DANION, adjoint aux finances, rappelle que la subvention, d'un montant de 1 050 €, a déjà été votée en février dernier mais, sur demande de la directrice de l'école publique, il est proposé que cette somme soit versée directement à l'OCCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition.

#### **D/22/07/006 – Finances – Subvention exceptionnelle au budget 2022 « Cellule commerciale »**

Gwennaël DANION, adjoint aux finances, précise à l'assemblée que même si cette subvention a été inscrite au budget primitif 2022, le Centre des Finances Publiques demande qu'une délibération soit prise afin de pouvoir verser la subvention dont le montant s'élève à 5 001,32 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, réitère son accord pour le versement d'une subvention de 5 001,32 € au budget 2022 « Cellule commerciale ».

#### **D/22/07/007 – Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention a été mise en place par le SDIS visant à encadrer l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers bénévoles qui doivent partir en intervention alors que l'enfant n'est pas inscrit à la cantine ou à la garderie.

Si tel était le cas, il est proposé que la commune s'engage à prendre en charge financièrement, sans inscription préalable, l'enfant accueilli.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

#### **D/22/07/008 - Vente commune - LABORIE et commune EURL LEA AIT – Délégation de signature**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° D/22/01/007 du 18 janvier 2022, la cession de la parcelle B 1 753 à l'EURL LEA AIT et à Mme LABORIE a été actée et autorisation lui a été donnée de signer les actes correspondants.

Etant absent le jour de la signature, il est proposé d'autoriser Agnès BREGENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer les actes correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition.



**D/22/07/009 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 7 mai et le 29 juin 2022

- Acquisition de revêtement pour la bibliothèque auprès de Saint-Maclou pour un montant de 4 141,09 € TTC.
- Contractualisation avec APRITEC d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à APD du projet pôle enfance jeunesse pour un montant de 7 440 € TTC.
- Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire (chariots, armoire hygro, support poubelle) auprès d'Alliance Froid pour un montant de 5 172 € TTC.
- Acquisition de matériel pour le service technique (sécateur sans fil et perche télescopique) auprès de Véralia pour un montant de 888,90 € TTC.
- Acquisition d'une porte coupe-feu pour la chaufferie de la mairie auprès de Pascal Lebreton pour un montant de 1 576,80 € TTC.
- Confie à GEOMAT la mission de réalisation de relevés architecturaux des bâtiments conservés pour le projet pôle enfance jeunesse pour un montant de 5 868 € TTC.
- Décide les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement : Dépenses

Article 020 :	- 1 400 €
Article 119 – 2188 :	+ 100 €
Article 125 – 2188 :	+ 1 300 €

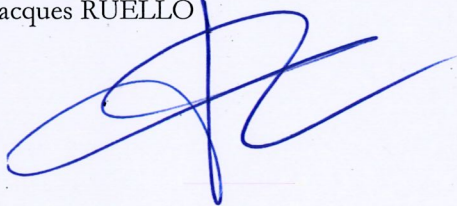
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 h 38 minutes

---

Le Maire,

Jacques RUELLO



Le secrétaire de séance,

Yannick FOLGOAS

